

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Octobre, le Conseil Municipal de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie en salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

OBJET :

DELEGATION DE
SERVICE PUBLIC
D'EXPLOITATION ET DE
GESTION DE LA
CRECHE- RAPPORT
D'EXECUTION POUR
L'ANNEE 2021

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

Étaient présents : M. GYSELINCK Fabrice, Mme BETEMPS Laetitia, Mme CAIZERGUES Sylvia, M. COUDURIER Éric, MME DAVIGNY Hélène, M. DUCRETTET Pascal, Mme ESPANA Lucie, Mme GHESQUIER Wendy, M. GUIDO Michele, M. HAMAIDE Julien, Mme HEMISSI Kaouther, Mme Catherine HOEGY, M. HUOT Didier, Mme LAVANCHY Sylvie, Mme LIUZZO Delphine, M. MOUILLE Joël, Mme PERIER Marie Eve, Mme PERY Mariane, M. QUADRIO Ermine, M. ROBERT Maurice, M. SCANU René, Mme VALETTE Corinne, M. VEILLON Sylvain, M. VULLIET Daniel.

Étaient excusés :

Mme CHARDON Céline a donné pouvoir à M. Éric COUDURIER,
M. GERVAIS Laurent a donné pouvoir à Mme Wendy GHESQUIER
M.MICCOLI Bruno a donné pouvoir à Mme Sylvia CAIZERGUES
M.PERRET Jean François a donné pouvoir à M. Didier HUOT
M. PERNOLLET Gérard a donné pouvoir à M. Pascal DUCRETTET

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Mme Laëtitia BETEMPS, Adjointe en charge de la petite enfance

VU l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
auprès de l'assemblée délibérante du rapport annuel d'exécution
service public pour l'exploitation et la gestion de la crèche, « la Maison Bleue ».

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le
ID : 074-217402783-20221003-DEL2022_77-DE

Mme BETEMPS propose à l'assemblée d'entendre le délégataire pour la présentation de son rapport d'activité en précisant que ce dernier est destiné à informer tout public sur la gestion du service.

Il comporte cinq volets

- Un volet Administratif et Quantitatif qui porte sur les chiffres d'accueil, les relations avec la ville et les tutelles, l'activité, la démarche Qualité « la Maison Bleue » et le personnel.
- Un volet Accueil des Familles qui porte sur l'inscription et la vie des parents à la crèche.
- Un volet Accueil des enfants qui porte sur l'accueil, le déroulement de journée, l'éveil culturel, artistique et sensoriel, le travail institutionnel et les objectifs 2022.
- Un volet Sécurité et développement durable qui porte sur les travaux et la sécurité, ainsi que sur la démarche durable et responsable
- Un volet financier qui porte sur le compte de résultat 2021.

Mme BETEMPS, précise que ce rapport est mis à la disposition du public dans les quinze jours suivant sa présentation devant le Conseil Municipal. Cette mesure sera précédée d'une information par voie d'affichage en Mairie et aux lieux habituels (article L. 1411-13 du C.G.C.T.). Il pourra être librement consulté à la Mairie.

VU la présentation du rapport d'activités, (ANNEXE N° 1)

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité

DE PRENDRE ACTE du rapport annuel d'exploitation et de gestion de la crèche pour l'année 2021.

Le Secrétaire
Kaouther HEMISSI



Le Maire
Fabrice GYSELINCK



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

« Certifié exécutoire »
Télétransmis le : 07 OCT. 2022

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES
POUR COPIE CONFORME

Notifié par mise en ligne le : 18.10.22

Le Directeur général des services
